



PORT AUTONOME DE KRIBI
PORT AUTHORITY OF KRIBI



Séminaire sur la vulgarisation des procédures de passage des marchandises au Port de Kribi

Kribi - 15-16 février 2018

“Tous engagés au démarrage effectif de
l'activité opérationnelle et commerciale”

Tel : (237) 222 462 100 • Fax : (237) 222 462 104 • B. P. : 203 Kribi • Email : contact@pak.cm • Web : www.pak.cm
Douanes : E-mail : douanes-cam@minfi.gov.cm • Web : www.douanes.cm

RAPPORT GENERAL DES TRAVAUX, KRIBI, le 16 Février 2018

CONTEXTE	3
II- DEROULEMENT DES TRAVAUX	4
II.1- De l'exposé du Port Autonome de Kribi (PAK).....	6
II.2- De l'exposé de la Kribi Container Terminal (KCT)	6
II.3- De l'exposé de CMA CGM.....	7
II.4- De l'exposé de TRANSATLANTIC BUSINESS CONSULTING S.A (TSA)	8
II.5- De l'exposé de la Direction Générale des Douanes et la présentation du Manuel des procédures douanières au Port de Kribi.....	9
II.6- De l'exposé de la Société Générale de Surveillance (SGS)	11
II.7-De l'exposé du Bureau de Gestion du Fret Terrestre (BGFT)	12
II.8- De l'exposé de la Direction des affaires maritimes et des voies navigables	13
II.10- De l'exposé du Guichet Unique des opérations du commerce extérieur	16

I. CONTEXTE

Du 15 au 16 février 2018, se sont déroulés à l'Hôtel La Marée à Kribi, les travaux du Séminaire de concertation sur la vulgarisation des procédures de passage des marchandises au Port de Kribi. Les travaux étaient placés sous la Présidence de Monsieur le Ministre des Transports, **Edgard Alain MEBE NGO**.

Y ont pris part, le Gouverneur de la Région du Sud et les autorités administratives locales, le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Kribi, le représentant du Directeur Général des Douanes, le Directeur Général du Port Autonome de Kribi, le Directeur Général du Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur, le Directeur Général de l'Agence des Normes et de la Qualité, les représentants des acteurs portuaires (armateurs, acconiers, transitaires, consignataires, Commissionnaires en Douane Agréés), d'organismes de gestion du fret terrestre (BGFT, BARC, BNF), de l'Autorité Portuaire Nationale, du Conseil National des Chargeurs, du Comité National de Facilitation des Echanges (CONAFE), d'opérateurs économiques, d'organes patronaux, de la Chambre de Commerce, de l'Industrie, des Mines et de l'Artisanat.

En prélude à l'opérationnalisation prochaine du Port de Kribi, les assises avaient pour objectifs de :

- Mettre en partage la vision du gouvernement concernant cette infrastructure ;
- Mettre en place un cadre permettant de mieux répondre aux besoins et exigences des opérateurs économiques ;
- Mutualiser les données, informations et expériences relatives au passage des marchandises afin d'améliorer les délais de passage ;
- Revisiter l'ensemble des procédures du commerce extérieur portées par les différents intervenants ;
- Évaluer le niveau de préparation des différents acteurs ;

- Éprouver le processus de dématérialisation des procédures du commerce international ;
- Veiller à l'interopérabilité des systèmes d'information entre acteurs.

En substance, il s'agissait d'ancrer les jalons de la création d'une communauté portuaire compétitive et performante, à travers la mise en place des procédures simples, harmonisées, standardisées, prévisibles et transparentes.

Le Séminaire a été conjointement organisé par le Port Autonome de Kribi et la Direction Générale des Douanes.

II- DEROULEMENT DES TRAVAUX

La séance d'ouverture des travaux a été présidée par Monsieur le Ministre des Transports, articulée autour de cinq temps forts, à savoir :

- Le Mot de bienvenue du Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Kribi ;
- La diffusion d'un film documentaire sur le Port de Kribi ;
- L'allocution du Directeur Général des Douanes ;
- L'allocution du Directeur Général du Port Autonome de Kribi ;
- Le discours d'ouverture de Monsieur le Ministre des Transports.

Dans son adresse de bienvenue, **Monsieur Louis-Jacques MAZO**, Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté Urbaine de Kribi, s'est honoré de l'organisation du Séminaire à Kribi et a souhaité un chaleureux séjour à tous les participants. Il s'est ensuite félicité du démarrage prochain des activités au Port de Kribi, porteur de retombées multiformes pour l'économie nationale et pour les populations de Kribi en particulier.

A sa suite, un film documentaire sur le Port de Kribi a été diffusé. Celui-ci pour l'essentiel s'est articulé autour de la présentation des atouts du Port de Kribi et la prise de parole d'officiels nationaux et d'opérateurs de la chaîne logistique nationale sur l'imminence du lancement effectif des activités commerciales et opérationnelles au Port de Kribi, le défi majeur de la fluidité des procédures et sur la nécessité de la tenue d'un séminaire de

concertation y dédié, en vue de mutualiser les procédures de passage des marchandises.

La seconde allocution est délivrée par Monsieur **TANJOH Jerry NAAH**, qui au nom du Directeur Général des Douanes empêché, a souligné la volonté du Gouvernement de doter le Cameroun d'un Port moderne adapté aux évolutions constantes du commerce international. Poursuivant son propos, il a indiqué qu'il est impératif que les différents acteurs de la chaîne logistique mutualisent leurs expériences pour favoriser la mise en place de procédures simples, prévisibles et transparentes. A ce titre, il a relevé l'engagement de la Direction Générale à répondre à ces impératifs.

Prenant la parole ensuite, **Monsieur Patrice MELOM**, Directeur Général du Port Autonome de Kribi, a rappelé l'imminence du lancement des activités commerciales au Port de Kribi. En rappelant les externalités positives attendues de son opérationnalisation, il a souligné la nécessité de répondre aux défis de simplification et de facilitation des procédures portuaires et l'attente, à l'issue du Séminaire, de la formulation de propositions pertinentes, en vue d'assurer le démarrage et le fonctionnement efficace du Port de Kribi.

Intervenant à la fin, **Monsieur Edgard Alain MEBE NGO**, Ministre des Transports et Président de séance, s'est félicité de l'organisation du Séminaire par le PAK et la Direction Générale des Douanes et la pleine participation des autorités administratives régionales et de la communauté maritime nationale. Il a rappelé les objectifs du Séminaire et la volonté du Gouvernement de la République de renforcer la capacité nationale en matière de desserte maritime. En soulignant les défis majeurs liés à la promotion de la compétitivité du Port de Kribi, il a exhorté les participants à formuler des recommandations pertinentes, en vue de réduire les coûts et délais de passage, pour faire dudit Port une référence internationale.

En souhaitant pleins succès à la concertation, le Ministre des Transports a ouvert le Séminaire sur la vulgarisation des procédures de passage des marchandises au Port de Kribi.

Au terme des allocutions de circonstance, les travaux sont ouverts en plénière et vont porter sur différents exposés des administrations publiques et privées impliquées au premier plan dans la chaîne logistique portuaire, afin d'évaluer leur niveau de préparation à la veille du démarrage des activités

du Port de Kribi. Chaque exposé a été ponctué d'échanges entre les participants au Séminaire.

II.1- De l'exposé du Port Autonome de Kribi (PAK)

L'intervention du PAK a été délivrée par **M.AKO'O Modeste**, Directeur des opérations commerciales. Il s'est agi d'un exposé de cadrage, qui a restitué la vision stratégique et opérationnelle du fonctionnement de la plate – forme portuaire de Kribi, les infrastructures et les procédures. En rappelant que le séminaire s'inscrit en droite ligne des recommandations combinées du Comité Mixte Douane/COFIL CIPK et du Groupe de travail SPM/GUCE/COFIL CIPK relatives à la facilitation du passage portuaire, il a présenté la méthodologie de conduite des travaux du Séminaire, adossé sur une phase diagnostic, la présentation des leviers d'accompagnement et le suivi des recommandations du séminaire.

1. A l'issue de l'exposé, les échanges entre les participants ont mis en relief des observations relatives :

- Aux personnes habilitées à opérer au Port de Kribi ;
- Aux dispositions prises pour assurer une gestion optimale des exportations de grumes, de bois débités, de cacao et de café ;
- A l'environnement dématérialisé du Port de Kribi, qui emporte l'exclusion des acteurs qui ne s'y conforment pas ;
- A la mise en place de ports secs ;
- A la place des pays de l'hinterland ;
- A la publication et mise en ligne de l'information portuaire et procédurale ;
- A la dématérialisation des procédures d'inspection des navires ;
- Aux tarifs portuaires ;
- A la nécessité d'organiser une visite collective et guidée des installations portuaires en faveur des participants.

II.2- De l'exposé de la Kribi Container Terminal (KCT)

La KCT, par **M. MENDO Philemin**, a rappelé qu'elle est le fruit du partenariat entre les multinationales Bolloré Ports, CMA CGM, CHEC et des investisseurs Camerounais, en charge de l'exploitation et du développement du

terminal à conteneurs du Port de Kribi (Phase 1 et phase 2) pour une durée de 25 ans.

Les ambitions du groupement sont de faire du Cameroun un hub maritime pour la destination nationale et la sous-région, afin de soutenir la compétitivité de l'économie nationale en général et d'accompagner la transformation de la région de Kribi.

KCT vise également à donner à la plate - forme portuaire de Kribi le leadership dans le transbordement des marchandises, grâce aux performances opérationnelles envisagées.

KCT a rappelé les atouts du Port de Kribi, de par sa position géographique dans le Golfe de Guinée, ses conditions nautiques favorables et ses nouvelles infrastructures modernes indispensables à l'accueil de porte-conteneurs de grande capacité.

En relevant son engagement socio-économique, KCT a présenté les défis à relever avant la mise en exploitation du terminal à conteneurs du Port de Kribi, en relation avec le Port Autonome de Kribi, la Direction Général des Douanes.

Au terme de la communication, des observations ont porté notamment sur la cadence de prise en charge des conteneurs au débarquement par KCT ainsi que sur le dispositif de pesée des marchandises, en lien avec les exigences légales de respect de la Loi portant protection du patrimoine routier.

II.3- De l'exposé de CMA CGM

CMA CGM, 3eme armement mondial de conteneurs, est intervenu pour présenter les lignes maritimes régulières qu'elle entend développer sur la destination Kribi. Il s'agit de la ligne ASAF, qui provient directement de Chine ; la ligne EURAF4, qui vise à déposer au Port de Kribi les volumes à destination du Gabon, Boma/Matadi et de Lobito/Namibe et en provenance principalement du Nord Europe. Enfin, la ligne hebdomadaire EURAF5, reliant le Havre et Anvers à Douala et Kribi.

CMA CGM a achevé son propos en présentant la nature des marchandises conteneurisées qu'il embarquera et débarquera à Kribi ainsi que les volumes court terme.

La communication de CMA CGM n'a pas appelé d'observations particulières.

II.4- De l'exposé de TRANSATLANTIC BUSINESS CONSULTING S.A (TSA)

De la communication faite par M. Edwin CHE, ADG de TSA, l'on retient qu'il s'agit d'une société de droit camerounais, spécialisée dans la fourniture de solutions d'inspection non-intrusive. Elle est le représentant exclusif pour la sous-région de la société American Science and Engineering (**AS&E**), fabricant de scanners de type Sentry Portal. Dans le cadre de l'exploitation du Port de Kribi, le Gouvernement a acquis deux scanners de ce type.

Auxdits scanners, a été associé un dispositif RPM (Radio Portal Monitor) de détection de sources radioactives dans les conteneurs.

TSA, en association avec des partenaires financiers a obtenu du Port Autonome de Kribi, un accord de concession pour l'installation, l'exploitation et la maintenance de scanners. Le choix de la solution **AS&E** s'explique par sa position de leader des solutions d'inspection par rétrodiffusion qui permet une meilleure détection des produits organiques tout en donnant des images de qualité photographique, facilitant leur interprétation.

En présentant ses missions au PAK et le déploiement de sa solution, TSA a fait le point de ses préparatifs ainsi que ses attentes en direction du Port Autonome du Kribi, de la Douane, de KCT et des transporteurs.

Au terme de la communication, les échanges ont porté sur :

- La question du scanning des conteneurs vides, sur laquelle il a été précisé que tous les conteneurs feront l'objet d'un scanning obligatoire, sans frais pour les conteneurs vides ;
- La mise en cohérence des opérations de scanning réalisées par la société TransAtlantic et la mission d'inspection de la SGS, dans la cadre de l'exécution du Programme de Vérification des

- Importations. Sur la question, il est rappelé que les opérations de scannings de Kribi n'interfèrent pas sur le PVI ;
- La date envisagée d'opérationnalisation des RoRo. Il est indiqué à ce titre que tout est fin prêt pour accueillir les RoRo ;
 - La technologie de chargement du bois en grumes sur terre et mer. Il apparaît des échanges que le chargement des bois en grumes ne pose pas de difficultés particulières.

II.5- De l'exposé de la Direction Générale des Douanes et la présentation du Manuel des procédures douanières au Port de Kribi

L'exposé de la Direction Générale des Douanes s'est appesanti de manière succincte sur ses missions, son niveau de préparation en rapport au démarrage des activités du Port de Kribi, ses attentes en direction des autres acteurs et la présentation du Manuel des procédures.

Après une économie rapide des missions fiscale, économique, de défense et de protection de la société en liaison avec les autres administrations publiques impliquées, et en application du Décret N°2013/066 du 28 février 2013 et de l'Arrêté N°00598/MINFI du 02 novembre 2016, la Direction Générale des Douane a rappelé que la création du Secteur des Douanes du Sud II avec son siège à Kribi ainsi que la nomination consécutive de responsables s'inscrivaient dans la perspective du démarrage opérationnel et commercial du Port de Kribi. Il est à noter à cet égard que les Responsables nouvellement nommés ont poursuivi le travail entrepris depuis 2014 par le Comité Mixte Douane/COPIL/CIPK qui avait entre autres pour missions, la rédaction et à la finalisation du Manuel des procédures de dédouanement des marchandises au Port de Kribi, la rédaction et l'adoption d'un document technique d'interfaçage des systèmes d'information Douane/KCT. Cette relation partenariale s'est densifiée par des échanges qui se sont tenus entre les Responsables du Secteur du Sud II et les autres acteurs tels que le PAK, le GUCE et la SGS, échanges qui ont conduit à ce séminaire sur la vulgarisation des procédures et l'évaluation du niveau de préparation de tous les acteurs majeurs.

Dans l'optique de la mise en œuvre du Port de Kribi, le cadre réglementaire est adossé au Code des Douanes, la réglementation douanière, le manuel des procédures. Une soixantaine d'agents et cadres sont également dédiés à la cause.

Le système d'information douanière SYDONIA, instrument majeur de facilitation et de dématérialisation des procédures se déploie ainsi que les appareils scanners devant optimiser la gestion des risques et le travail des Inspecteurs de visite.

Les participants ont été informés que le Port Autonome a attribué 08 locaux en cours d'équipement en matériels informatique à l'Administration des Douanes.

En ce qui concerne les attentes vis-à-vis des autres acteurs, la Douane a adressé au PAK ses besoins concernant les aménagements de zones dédiées et l'attribution des locaux supplémentaires, les besoins en formation de son personnel sur l'analyse des images du scanner, par la société TransAtlantic et le GUCE pour la mutualisation des nouvelles procédures de prise en charge à l'export. La Douane souhaite enfin une interconnexion effective avec le GUCE, la SGS, KCT et TRANSATLANTIC S.A.

En guise de perspective, la Douane s'engage à poursuivre le déploiement des personnels dans les services créés dans les délais, le dialogue avec les autres services connexes qui concourent au fonctionnement harmonieux du Port et enfin à mettre à contribution toute la logistique nécessaire en terme de moyen humain et matériel pour le lancement effectif des activités début mars 2018 au Port de Kribi.

Après l'exposé général, le Manuel des procédures douanières a été présenté, dans ses éléments de contexte et son contenu. Il a ainsi été rappelé que ledit Manuel est le fruit de larges concertations, articulé autour d'un sommaire du Directeur Général des Douanes qui annonce la vocation du Manuel et de trois chapitres, portant respectivement sur les généralités (formalités préalables, personnes habilitées à dédouaner, les bureaux des Douanes compétents), les procédures de dédouanement à l'importation et

à l'exportation. La Douane a précisé enfin que le document restait perfectible et ouvert aux contributions.

Au terme des communications de la Douane, les échanges ont suivi sur l'exposé général et le Manuel des procédures relatifs aux points ci-après :

- La prise en compte dans le Manuel des opérations d'enlèvement sous-palan ;
- La modification des manifestes ;
- L'ouverture des procédures de transbordement au Port de Douala et au Commissionnaire en Douane Agréé ;
- La gestion des opérations de transit par le corridor de Kribi et les itinéraires y relatifs ;
- La gestion des déficits constatés à l'arrivée des marchandises ;
- Les mesures prises pour le strict respect des procédures envisagées ;
- L'intégration des recommandations du CONAFE dans le Manuel des procédures ;
- L'aménagement de bases logistiques extérieures au Port de Kribi, dédiées aux opérations d'exportation et de transit, notamment.

Après ces échanges, la Douane a invité tous les acteurs de la chaîne logistique nationale à la pleine mobilisation et sensibilisation autour des exigences de professionnalisme, d'anticipation et de facilitation des procédures, afin de répondre aux défis de la compétitivité du Port de Kribi par la réduction des coûts et délais de passage.

II.6- De l'exposé de la Société Générale de Surveillance (SGS)

La communication de la SGS a porté sur sa présentation, ses missions, ses interventions au Cameroun, notamment le nouveau visage du Programme de vérification des importations et des exportations ainsi que son déploiement au Port de Kribi notamment.

Sous ce rapport, la SGS a restitué le cadre légal d'exécution de ses interventions au Cameroun à l'importation et à l'exportation.

S'agissant du déploiement de ses activités au Port de Kribi, la SGS informe qu'elle a acquis et aménagé des bureaux à Kribi. Elle participe dès lors aux différentes réunions préparatoires sur la vulgarisation des procédures au port de Kribi, aux séances de travail avec le GUCE sur la dématérialisation des procédures CIVIC et avec la Douane sur la mise à jour du Manuel des procédures douanières.

A l'issue de la communication de la SGS, les échanges ont mis en relief les questions relatives :

- A la centralisation des documents commerciaux domiciliés auprès de la SGS dans le formulaire e-FORCE ;
- La question de l'évaluation des véhicules d'occasion par la SGS et son opposabilité aux services des Douanes.

II.7-De l'exposé du Bureau de Gestion du Fret Terrestre (BGFT)

Dans son adresse, le BGFT a procédé à la présentation du cadre légal d'exercice de ses activités, de celles du Bureau d'Affrètement Routier Centrafricain (BARC), de celles du Bureau National du Fret Terrestre (BNFT) du Tchad et a ensuite formulé des attentes.

Les attentes formulées ont trait à :

- La facilitation du transit KRIBI-BANGUI / KRIBI-N'DJAMENA ;
- La célérité dans le traitement des dossiers ;
- Au respect des délais de passage ;
- La lutte contre l'arnaque et les faux frais ;
- La dotation à chaque organisme d'un bureau au site du port ;
- L'entretien du tronçon Kribi-Edéa (Panneaux de signalisation, bandes d'arrêt uniques, renforcement de la bande roulante ou tablier, élargissement de la chaussée, etc.) ;
- La sécurisation des entrées et sorties de la ville de Kribi avec l'installation des feux de signalisation ;
- La construction d'une gare routière ou base logistique CEMAC à Lolabé-Kribi ;

- L'aménagement des aires de stationnement en attente de chargement au port ;
- La construction d'un quai et des magasins dédiés aux pays voisins de l'hinterland ;
- L'installation d'un instrument de pesée à l'entrée du site du port de Kribi ;
- L'élaboration d'un plan de circulation dans la ville de Kribi et ses environs en indiquant des plages horaires de traversée de la ville pour les gros porteurs en attendant la finalisation de la construction de l'autoroute, afin d'éviter la violence routière ;
- L'adoption des mesures incitatives à l'installation des transporteurs des pays de l'hinterland à Kribi ;
- L'interdiction aux gros porteurs d'emprunter les voies routières non bitumées pour rallier le corridor.

A la suite de la communication du BGFT, plusieurs préoccupations ont porté sur :

- L'état de l'infrastructure routière, notamment le déficit de signalisation ;
- La multiplicité des contrôles routiers et toutes les formes de tracasseries à venir ;
- La traçabilité et le suivi en temps réel des opérations de transit des marchandises ;
- L'intégration de Kribi comme corridor conventionnel et la définition des check-points y relatifs ;
- La sécurisation du transit terrestre à l'entrée et à la sortie de la ville de Kribi.

II.8- De l'exposé de la Direction des affaires maritimes et des voies navigables

De l'exposé, la Direction des Affaires Maritimes et des Voies Navigables (DAMVN) indique être une structure centrale parmi les six (06) directions que compte le Ministère des Transports. Les missions de la DAMVN découlent du Décret n°2012/250 du 1er juin 2012 portant organisation du Ministère des Transports.

La contribution de la DAMVN à la marche vers l'opérationnalisation du Port de Kribi s'opère dans le cadre de ses missions de tutelle technique, de participation au Conseil d'Administration, aux divers Comité de Pilotage et Orientation et enfin, dans l'exercice de ses missions d'Autorité Maritime.

La DAMVN fait face à diverses difficultés dues notamment au non-respect de la procédure de conformité au Code ISPS, au non-respect des procédures d'agrément des procédures d'agrément préalable à l'exercice de certaines professions maritime et para-maritime, la délivrance des accès portuaire et enfin du séjour sans permis des navires et engins flottants dans l'espace maritime du Port de Kribi.

La DAMVN recommande d'engager la procédure de déclaration de conformité au Code ISPS, inviter les opérateurs du secteur maritime et para-maritime à s'arrimer aux préalables d'obtention d'agrément aux professions exercées. Elle invite aussi les armateurs de tous les engins et navires impliqués dans la construction de la phase 2 du port à engager sans délai la procédure d'obtention de permis de navigation ou d'immatriculation.

Par ailleurs, la DAMVN préconise la transmission systématique par le PAK des avis d'arrivée des navires à quai et des rotations dans les plates formes d'exploitation des hydrocarbures.

Elle relève enfin la nécessité de la délivrance des badges d'accès dans l'enceinte portuaire au personnel de la DAMVN et de la circonscription maritime de Kribi.

A l'issue de l'exposé, les échanges se sont appesantis sur :

- La simplification des modalités de contrôle et d'inspection des navires ;
- L'institution d'une Direction Générale de la Marine marchande au regard de ses missions ;
- Les exigences d'arrimage au code ISPS ;
- La mise en place du système d'information portuaire, pour renseigner notamment sur les arrivées des navires et l'état des navires à quai.

II.9- De l'exposé du Conseil National des Chargeurs du Cameroun

L'exposé du CNCC s'est appesanti sur son cadre légal d'actions, le déploiement de ses activités à Kribi et les difficultés rencontrées.

Le CNCC dans le cadre de son déploiement dans la région de Kribi a créé une antenne à Kribi, en date du 18 juin 2015, situé dans le centre-ville de Kribi. Aussi, il est déployé au niveau du rez-de-chaussée bâtiment administratif du Port Autonome de Kribi à Mboro où il occupe un bureau. Un bureau est également présent à Kyé-Ossi à la frontière avec la Guinée Equatoriale.

Côté infrastructures déployées dans la région de Kribi, le CNCC a mis en place un cyber du chargeur avec des ordinateurs connectés à haut débit et offrant un accès gratuit de 8h à 17h au public. Dans le même ordre d'idée 2 magasins de stockage à Lendi et à Abang-Minko'o sont opérationnels.

Dans le cadre de sa relation avec le Port Autonome de Kribi, le CNCC a signé un protocole d'accord avec le PAK, pour la promotion du commerce international et la facilitation du passage des marchandises au Port de Kribi, le 08 août 2017 à Kribi.

Le CNCC a recensé les difficultés qu'elle éprouve dans le cadre de son déploiement à Kribi, à savoir le déficit de communication entre acteurs portuaires, le manque d'implication du CNCC lors des réunions de développement du PAK et le défaut de visibilité sur le statut définitif du PAK (port de transit, d'exportation ou d'importation).

En conclusion, le CNCC a rappelé sa présence effective au Port de Kribi, qui se matérialise par son implication à toutes les concertations portuaires et la mise à disposition des équipements IT au niveau du bâtiment administratif pour la gestion du BESC.

A la suite de la communication du CNCC, les échanges ont porté sur :

- La sensibilisation et la formation des chargeurs aux enjeux liés à la compétitivité du Port de Kribi ;
- La sécurité des navires et de ses personnels ;
- Le rôle et l'utilité du BESC dans la liasse documentaire de dédouanement.

II.10- De l'exposé du Guichet Unique des opérations du commerce extérieur

Dans son adresse, le GUCE a rappelé ses missions institutionnelles et a ensuite déroulé les activités déployées en rapport avec la dématérialisation des procédures du commerce extérieur en général et dans la perspective de la mise en exploitation du Port de Kribi, en particulier.

Ainsi, le Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur (GUCE) est un groupement d'intérêt économique créé en Août 2000 avec pour objectif majeur la réduction des coûts et délais de passage des marchandises. Les principales missions concernent le regroupement physique et/ou virtuel des formalités et la simplification d'un système informatique intégré destiné à la simplification des procédures.

L'opérationnalisation du GUCE s'est faite en deux phases importantes : le GUCE physique qui a permis de regrouper physiquement les intervenants des procédures du commerce extérieur dans un même édifice, entraînant une réduction des délais administratifs de 16 à 4 jours à l'importation ; ensuite l'e-GUCE qui permet le regroupement virtuel des acteurs du commerce extérieur.

A ce jour, 85 procédures et services sont dématérialisés parmi lesquels 44 en exploitation.

Le décret N°2017/6525/PM du 07 juin 2017, désigne la plateforme informatique du GUCE comme point de soumission unique des informations et documents normalisés pour les formalités relatives à l'importation, l'exportation et le transit.

La relation entre le GUCE et le PAK est encadrée par un protocole d'accord signé le 12 juillet 2017 qui dispose que le déroulement des procédures du commerce extérieur au Port Autonome de Kribi s'effectue exclusivement par voie électronique.

Parlant de l'état des préparatifs du GUCE, il a été signalé qu'une antenne est ouverte à Kribi depuis février 2017. Cette antenne est dotée d'une salle de facilitation équipée d'une dizaine de postes et d'un système d'autonomie d'énergie en cours de finalisation. Un bureau de facilitation est

en cours d'aménagement au Port de MBORO et sera équipé d'une vingtaine de postes de travail.

Il a également été signalé l'accompagnement des acteurs sur l'utilisation des procédures dématérialisées, mais aussi le développement et le déploiement des procédures spécifiques (Redevance PAK, Prise en charge des escales, ...) du port de Kribi.

Les principales procédures à mobiliser sont le Formulaire Unique des Opérations du Commerce Extérieur (e-FORCE) et le Système d'Information des Administrations Techniques (SIAT) qui intègre toutes les formalités du commerce extérieur relatives aux administrations techniques.

Les attentes croisées quant à la mise en route du GUCE à Kribi, consiste à l'interdiction des procédures manuelles sauf cas de force majeure, à l'interconnexion des acteurs à la plateforme e-FORCE, à la collaboration inclusive de tous les acteurs, à la suppression de la multiplicité des systèmes aux opérateurs économiques pour le déroulement des procédures, à l'accélération du processus d'informatisation des administrations techniques basées à Kribi et enfin au dimensionnement conséquent des ressources par les administrations techniques.

A la suite de l'exposé du GUCE, les échanges ont porté sur :

- La question du paiement de la redevance portuaire ;
- La dématérialisation des procédures de tous les acteurs de la place portuaire ;
- Le cadre juridique relatif à la dématérialisation des procédures.

La présentation du Guichet unique des opérations du commerce extérieur et les échanges subséquents ont marqué la fin de la phase du Séminaire consacrée aux exposés.

Au terme des présentations et des débats fructueux et, considérant la nécessité que les procédures au Port de Kribi se déploient dans un environnement dématérialisé, le Séminaire sur la vulgarisation des procédures de passage des marchandises des marchandises au Port de Kribi recommande :

1. L'organisation d'une visite guidée du Port de Kribi en faveur des participants, le samedi 17 février 2018 à 8 heures ;
2. La mise en ligne systématique de l'information portuaire et douanière, sur le portail du PAK, de celui de la Direction Générale des Douanes ainsi que la publication des actes du séminaire et du Manuel des procédures douanières ;
3. La mise à disposition du Manuel des procédures douanières aux participants, pour d'ultimes contributions au plus tard le 25 février 2018 ;
4. L'intégration de Kribi comme corridor conventionnel de transit et l'identification officielle des check-points, par le Ministre des Transports ;
5. Le déploiement optimum de la fibre optique au Port de Kribi ;
6. Le renforcement de la sécurisation du transport terrestre à l'entrée et à la ville de Kribi ;
7. L'amélioration de la signalisation routière et l'aménagement de points de repos dédiés ;
8. L'amélioration de l'offre énergétique dans la ville de Kribi et sa place portuaire ;
9. La finalisation du processus de mise en conformité du Port Autonome de Kribi et ses installations aux normes et certifications nationales et internationales de sécurité ;
10. La multiplication des formations et la sensibilisation des acteurs pour une meilleure appropriation des procédures dématérialisées.

En marge desdites recommandations, deux temps forts ont ponctué la cérémonie de clôture du Séminaire de concertation sur la vulgarisation des procédures de passage des marchandises au Port de Kribi, articulés autour de la présentation du rapport général des travaux et le discours de circonstance de Monsieur le Ministre des Transports.

Fait à Kribi, le 16 février 2018

